



Habitants  
17 811 291

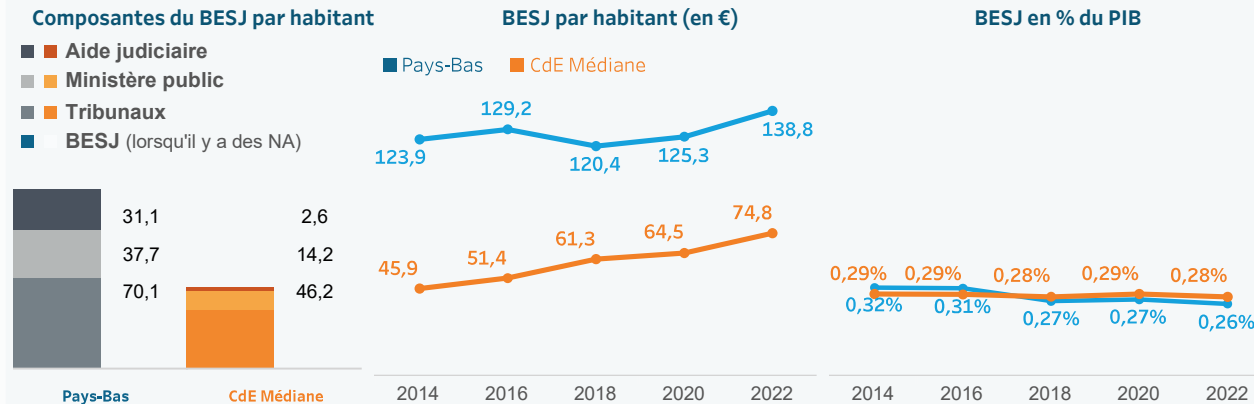


PIB par habitant  
53 817 €  
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel  
66 900 €  
CdE Médiane 22 878 €

## Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



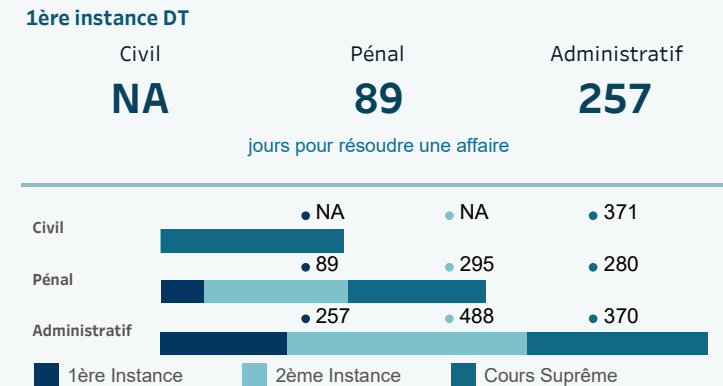
**Budget :** En 2022, le budget du système judiciaire néerlandais est de 2 472 714 000 €, soit 138,8 € par habitant, nettement supérieur à la médiane du CdE, et représentant 0,26 % du PIB. Le budget par habitant des tribunaux est passé de 64,7 € en 2020 à 70,1 €, et les budgets du ministère public et de l'aide judiciaire sont également nettement supérieurs à la médiane du CdE.

**Accès à la justice:** Les Pays-Bas ont l'un des budgets d'aide judiciaire par habitant les plus élevés, qui a considérablement augmenté par rapport au cycle précédent. Le nombre d'affaires ayant bénéficié d'une aide judiciaire par habitant est bien supérieur à la médiane du CdE. Pour améliorer l'accès à la justice, les Pays-Bas ont réduit les taxes de justice dans les procédures civiles, continué le programme de renouvellement de l'aide judiciaire et financé des initiatives de justice réparatrice et de médiation.

**Efficacité des tribunaux:** En 2019, les tribunaux ont lancé le programme "Justice à temps", introduisant une "firefighters brigade" de cinq équipes pour réduire les arriérés judiciaires. La brigade traite les plus anciennes affaires pendantes et rend des jugements à leur égard. En 2021, les équipes ont rendu environ 3 000 jugements, pour atteindre 17 000 en 2022.

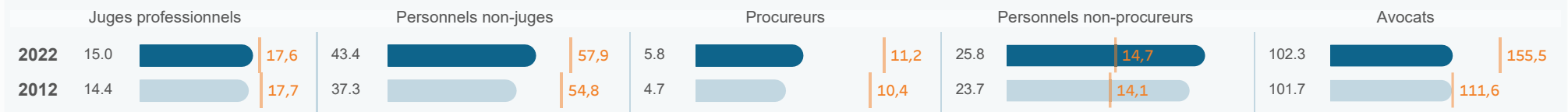
**Procédures civiles innovantes:** La pouvoir judiciaire fait la promotion des initiatives locales et des bonnes pratiques dans une perspective axée sur les personnes. Ces initiatives, qui visent par exemple les divorces complexes, les problèmes d'endettement ou la simplification des procédures civiles sont mises à l'essai dans des tribunaux pilotes. Les innovations réussies sont ensuite établies à l'échelle nationale pour une mise en œuvre plus large.

## Efficacité - Disposition Time (jours)

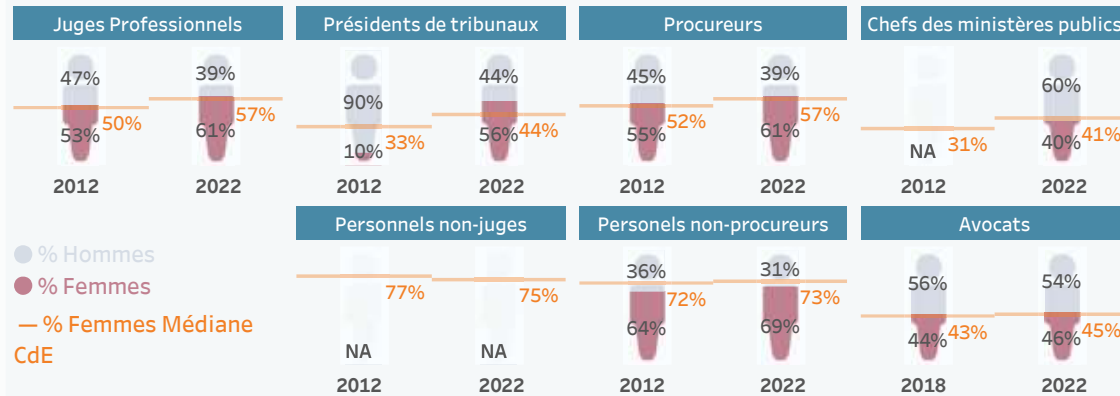


**Efficacité :** En 2022, les Pays-Bas n'ont pas été en mesure d'identifier le nombre d'affaires civiles/commerciales contentieuses pendantes. Par conséquent, le DT pour cette catégorie ne peut pas être calculé. Les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires pénales de 1ère instance, tandis que le DT est le plus élevé dans les affaires administratives de 2ème instance. Les DT sont restés stables ou ont diminué par rapport au cycle d'évaluation précédent, demeurant généralement inférieurs à la médiane du CdE en première instance et supérieurs à la médiane en deuxième instance.

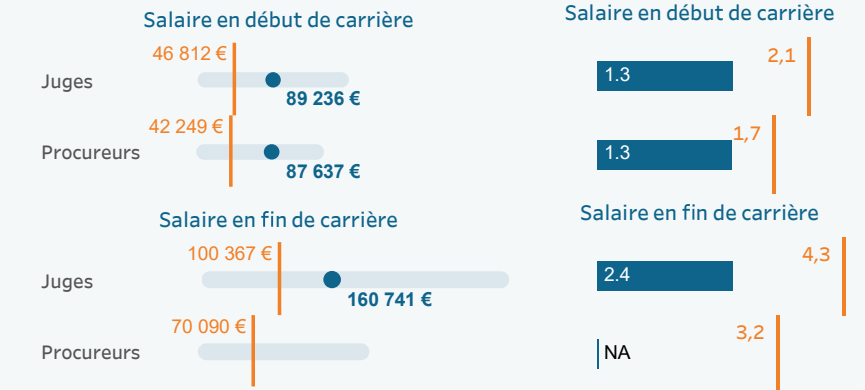
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



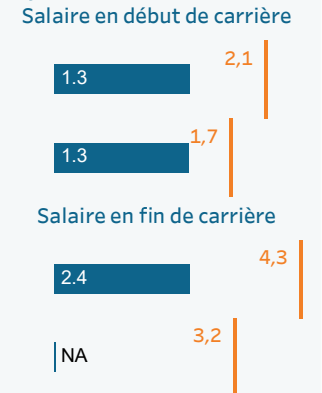
## Égalité de genre



## Salaires bruts absolus



## Ratio avec le salaire moyen brut annuel

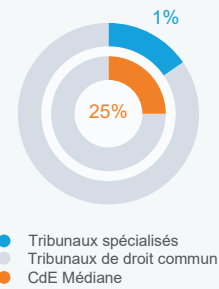


## Formation des professionnels de la justice

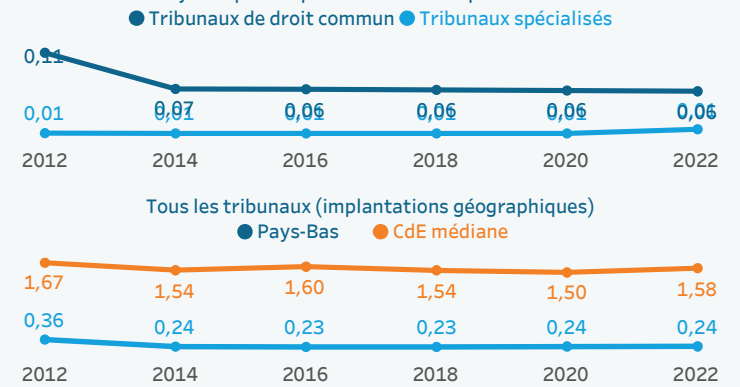
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel\*



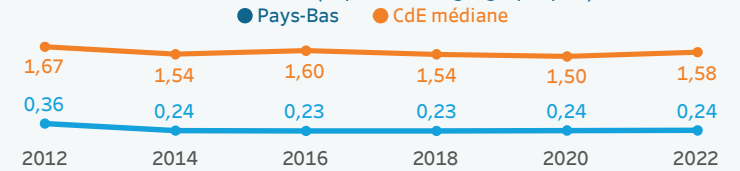
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



\*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

## Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) \*100

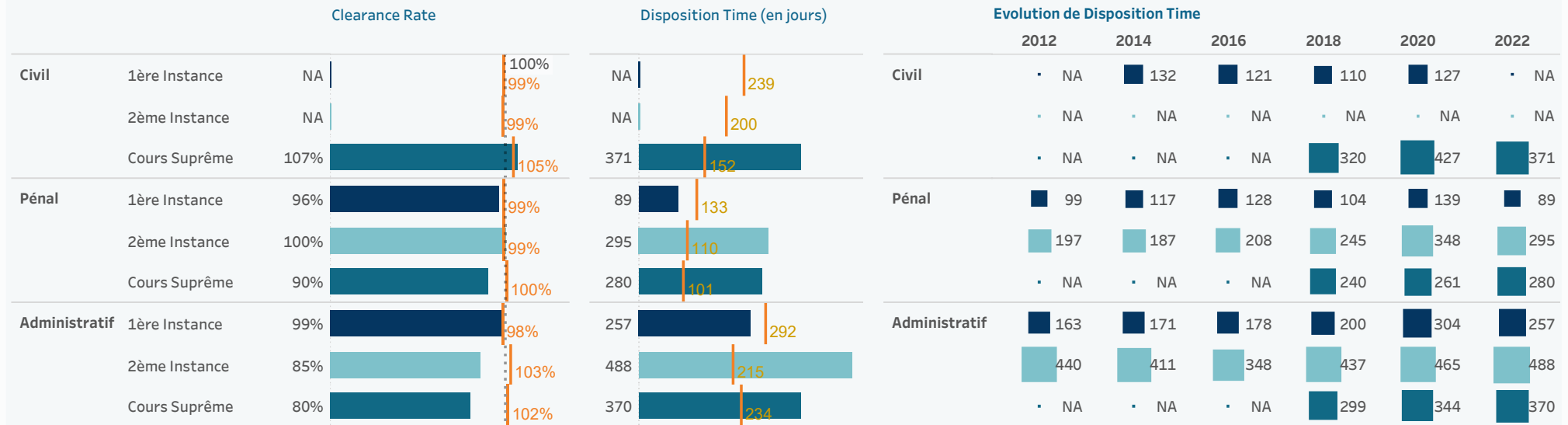
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) \*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

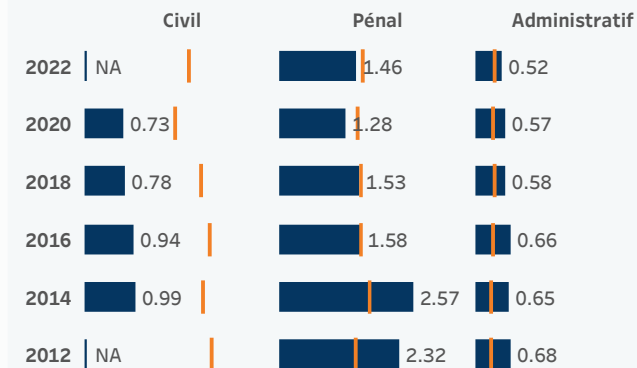
■ Pays-Bas  
 ■ CdE Médiane

Instance  
 ■ 1ère Instance  
 ■ 2ème Instance  
 ■ Cours Suprême

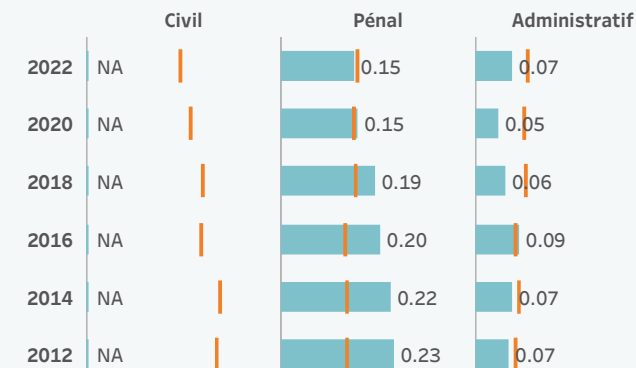


## Affaires nouvelles

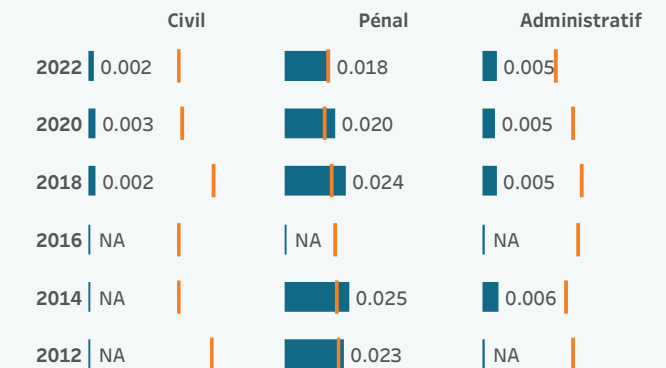
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

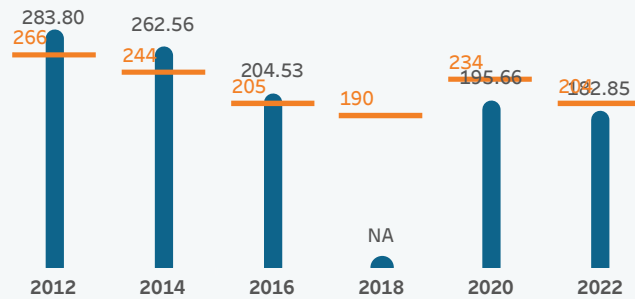


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants

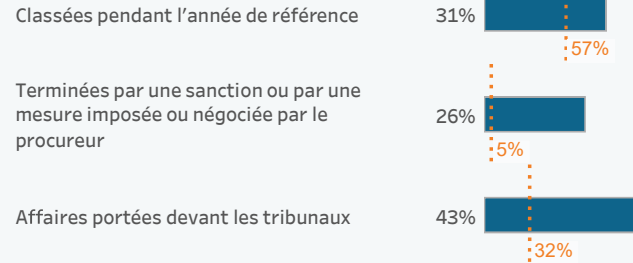


## Ministère public

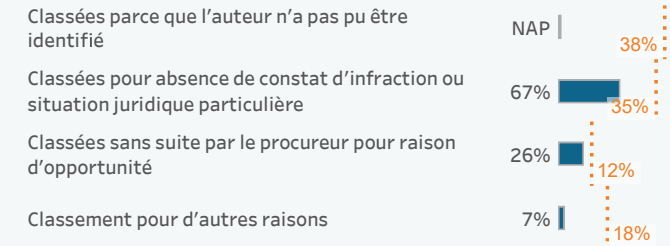
### Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



### Répartition des affaires traitées en %



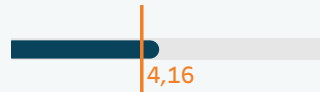
### Répartition des affaires classées en %



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

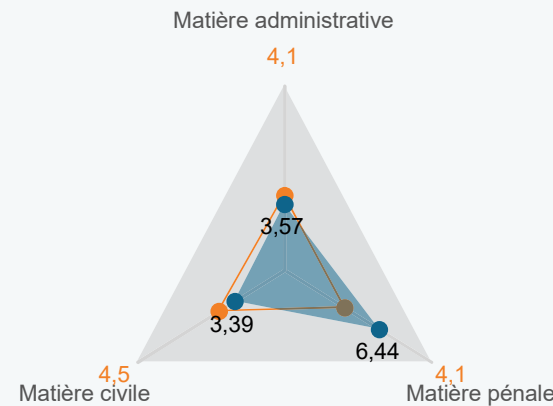
Taux de déploiement total : **4,40**



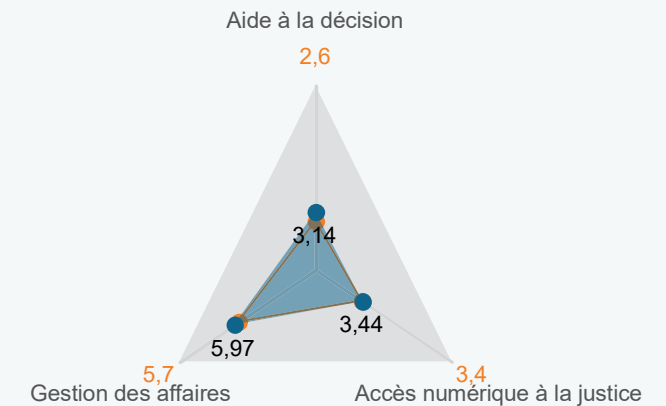
Taux d'utilisation total : **2,98**

(experimental)

### Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



### Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



## Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://wetten.overheid.nl/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://uitspraken.rechtspraak.nl/>

Informations sur le système judiciaire

[www.rechtspraak.nl](http://www.rechtspraak.nl)